

Si les objectifs canadiens sont atteints, cela entraînera la suppression des subventions de l'UE aux exportations agricoles, un accès amélioré des exportateurs canadiens aux marchés de l'UE et l'imposition de limites au potentiel de distorsion des subventions européennes à la production.

Recommandation 21

Que le gouvernement du Canada œuvre avec diligence au sein de la communauté internationale pour parvenir à une entente sur les définitions des produits génétiquement modifiés (GM) ou transgéniques, sur des normes scientifiques de production de ces produits acceptables par tous les pays et sur les règles d'étiquetage requises.

Le gouvernement s'emploie dans plusieurs enceintes internationales à développer un cadre réglementaire mondial s'appliquant aux produits de biotechnologie qui soit fondé à la fois sur des principes scientifiques et sur des règles acceptées de tous. Ainsi, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques a déjà établi des définitions pour les expressions « organisme vivant modifié » et « biotechnologie moderne ». La Commission du Codex Alimentarius, qui relève conjointement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), tient des discussions en vue d'un accord international sur les définitions et les normes applicables aux produits alimentaires dérivés de la biotechnologie. Le Canada joue par ailleurs un rôle important au sein du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, où il concourt à la mise au point de directives internationales d'application volontaire concernant l'étiquetage des produits alimentaires génétiquement modifiés ou issus du génie génétique.

Recommandation 22

Que le gouvernement du Canada, en concertation avec les provinces, saisisse toutes les occasions d'élargir la coopération entre le Canada et l'UE aux fins de l'élaboration de la politique régissant la réglementation dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'environnement ainsi que dans les domaines techniques, et d'informer les décideurs européens et, au besoin, le grand public de l'expérience du Canada en matière de réglementation. Ces efforts devraient passer par les missions du Canada à l'étranger, les associations industrielles actives en Europe et la participation du Canada aux organisations internationales chargées de l'étude, de l'établissement et du contrôle des normes.

Le gouvernement convient que le Canada devrait saisir toutes les occasions d'élargir la coopération avec l'UE en ce qui a trait à la réglementation et à d'autres aspects dans les domaines de la santé, de la sécurité et des normes environnementales et techniques. Pour favoriser le climat de confiance et de compréhension nécessaire à la coopération, les représentants canadiens discutent avec leurs homologues européens d'un large